

# F E D O M

## Réflexions préparatoires à la Conférence économique de l'Outre-mer

Ces réflexions qui résultent d'un document présenté au conseil d'administration de la Fedom le 20 juin et des échanges auxquels il a donné lieu, s'articulent autour de cinq thèmes principaux : compétitivité et innovation, financement des entreprises, formation, coopération régionale et production locale, avec également un développement sur le thème de la vie chère.

Ces différents thèmes seront déclinés pour les principaux secteurs : production industrielle, agriculture et pêche, tourisme, TIC, BTP, énergie.... Et par territoire. Le tourisme fait l'objet d'une contribution spécifique jointe émanant de la Commission Tourisme de la Fedom.

### I- Compétitivité et innovation

**Améliorer le contexte fiscal et financier de certains secteurs : ce thème est repris dans la lettre de François Hollande en réponse aux propositions de la FEDOM.**

#### A- les mesures ZFA

Rappel des mesures de la ZFA ;

- Les secteurs : les secteurs prioritaires définis dans la LODEOM pour les ZFA sont les suivants: recherche et développement, TIC, tourisme y compris les secteurs de loisirs s'y rapportant, agro-nutrition, environnement, énergies renouvelables.

L'avantage du maintien de ces secteurs est qu'ils sont bien définis (sauf celui des loisirs) à partir des codes NAF et couvrent une part importante des entreprises.

Il existe aussi des priorités géographiques, la Guyane est entièrement prioritaire ainsi que les îles du sud de la Guadeloupe et, pour les autres départements, certaines zones de montagne ou peu peuplées.

Les autres définitions de priorités, contrat de recherche avec une université, régime de transformation sous douane, semblent peu utilisées.

Les mesures fiscales : les exonérations prévues concernent l'impôt sur les sociétés, les taxes foncières et les taxes qui ont remplacé la taxe professionnelle.

Evolution souhaitée

*Il serait en fait important de pouvoir dans un souci de visibilité et de stabilité de la loi, pouvoir, en gardant inchangé le périmètre de la ZFA, annuler la dégressivité des exonérations fiscales et de remonter les plafonds d'abattement qui pénalisent les entreprises qui affichent une croissance dynamique*

*Les activités incluses dans les secteurs prioritaires devraient cependant être réexaminées de manière fine pour y loger celles qui sont connexes au tourisme et exercées par des organismes indépendants ou celles de « call center » (relevant alors des TIC).*

*Il conviendrait aussi de revoir non pas en l'annulant, mais en la globalisant l'obligation de versement à des dépenses de formation et au fonds d'appui aux expérimentations en faveur des jeunes, car l'actuelle procédure est complexe à mettre en œuvre.*

## B- l'accès des PME aux marchés publics

L'accès des PME aux marchés publics devrait être favorisé par des mesures semi- contraignantes de type SBA (small business act) telles le fractionnement des marchés, l'introduction de clauses sociales... Cette demande est également valable pour les COM.

### Evolution souhaitée

#### 1) Veiller à ce qu'a minima la loi soit respectée et notamment

##### - **Article 26 de la loi du 4 août 2008 de modernisation de l'économie :**

Cet article **permet (mais n'oblige pas)** de réserver pendant 5 ans aux PME innovantes 15% du montant annuel moyen des marchés publics de haute technologie, de recherche-développement et d'études technologiques d'un montant inférieur aux seuils des procédures formalisées, conclus par le pouvoir adjudicateur concerné au cours des trois années précédentes.

Il s'agit certes d'une procédure facultative, compliquée à mettre en œuvre et couvrant des champs très précis et restreints mais qui pourrait être rappelée.

##### - **l'article 53 du code des marchés publics**

Cet article reconnaît un droit de préférence à égalité de prix ou à équivalence d'offres, à l'offre présentée par une société coopérative ouvrière de production, par un groupement de producteurs agricoles, par un artisan, une société coopérative d'artisans ou par une société coopérative d'artistes ou par des entreprises adaptées.

#### 2) Améliorer le préfinancement des commandes publiques

Les délais de paiement des collectivités publiques sont si longs qu'ils rendent impossible la participation directe des petites entreprises aux commandes publiques. Elles n'ont en effet pas la trésorerie nécessaire pour faire face à ces délais.

Elles font appel à OSEO/AFD (les banques leur refusent en général ce type de service) pour avoir une ligne de crédits d'avance soumise à intérêts et plafonnée. Après quelques marchés, l'entreprise atteint vite son plafond et se trouve alors dans l'impossibilité de répondre à de nouvelles offres sauf en sous-traitance.

Il conviendrait qu'OSEO/AFD ou la nouvelle banque publique, si elle doit reprendre ces fonctions, puisse être subrogée dans les droits de l'entreprise et devienne créancier direct des clients publics. Cette mesure permettrait de supprimer l'obligation de remboursement par l'entreprise attributaire.

Par ailleurs, il faudrait également que le code général des collectivités territoriales soit respecté s'agissant de la procédure du mandement d'office et de l'inscription obligatoire des intérêts moratoires dans les dépenses des collectivités territoriales. Ces intérêts moratoires ne sont en effet pratiquement jamais payés par les collectivités publiques.

## C- Améliorer le crédit d'impôt-recherche : agrément d'une demande FEDOM dans la lettre de François Hollande :

- Fonctionnement actuel : Depuis le 1er janvier 2008, le CIR consiste en un crédit d'impôt de 30 % des dépenses de R&D jusqu'à 100 M€ et 5% au-delà de ce montant.

Les entreprises entrant pour la première fois dans le dispositif bénéficient d'un taux de 40 % la première année puis de 35% la deuxième année sous réserve qu'il n'y ait aucun lien de dépendance entre l'entreprise et une autre entreprise ayant bénéficié du CIR et que le capital de l'entreprise ne soit pas détenu à 25% au moins par un associé détenant ou ayant détenu au cours des 5 dernières années 25 % du capital d'une autre entreprise n'ayant plus d'activité effective et ayant bénéficié du CIR.

Peuvent en bénéficier les entreprises industrielles, commerciales et agricoles soumises à l'impôt sur les sociétés ou à l'impôt sur le revenu dans la catégorie des bénéfices industriels et commerciaux.

### **Evolution souhaitée**

Demander un taux supérieur de crédit d'impôt (50% au lieu de 30%) avec une restitution immédiate du crédit d'impôt pour l'ensemble des entreprises et établissements éligibles situés dans les DOM.

## **II- Le financement des entreprises**

D'une façon générale, il est indispensable que l'outre-mer puisse bénéficier de l'ensemble des aides qui existent au niveau national.

Or, ce n'est pas toujours le cas, s'agissant par exemple des aides d'OSEO censées être distribuées par l'AFD, mais qui ne sont pas toutes proposées outre-mer d'une part et qui par ailleurs ne font pas l'objet d'une publicité suffisante et demeurent pour la plupart très mal connues des éventuels bénéficiaires.

### **Evolution souhaitée**

*1) Donner aux petites entreprises à partir des fonds FEDER des crédits d'heures de conseil afin d'obtenir une aide à la définition du projet et aux possibilités d'appui*

*2) Orienter l'épargne locale vers l'appareil productif local : engagement de la lettre de François Hollande*

Comment mettre en œuvre cet engagement ? Quelques propositions :

- Création de fonds d'investissement au bénéfice des PME et des TPE, visant soit le renforcement de fonds propres, soit des aides à l'investissement avec des possibilités d'intervention en montant unitaire plus faible que celui des FIP alimentés à partir de l'épargne défiscalisée des personnes physiques ou morales contribuables des DOM.
- Utilisation prioritaire sur les territoires de l'épargne collectée localement sur les livrets A et les livrets de développement durable.
- Réserver une part des fonds de la Banque publique d'investissement spécifiquement à l'outre-mer et articuler cette création avec les 500M€ sur 5 ans promis pour l'outre-mer de façon à en accroître l'impact.

*3) Augmenter à 100% la quotité garantie par OSEO des prêts bancaires lors des opérations en cofinancement OSEO/AFD/banque commerciale.*

*4) Elargir le FIP DOM à l'ensemble des contribuables français : engagement de la lettre de François Hollande*

*5) Maintien de la défiscalisation outre-mer à son niveau actuel : promesse de la lettre de François Hollande*

La lettre précise que les procédures, qui s'appliquent dans les DOM comme dans les COM, doivent être maintenues à leur niveau de montant actuel, cela devrait signifier que les éventuels nouveaux rabots ne devraient pas s'appliquer à la défiscalisation outre-mer.

Le programme général (60 propositions) ne prévoit pas de rabots, mais la mise en place d'un plafond d'avantages fiscaux limité à 10 000€. Rappelons que le plafond spécifique pour l'outre-mer est actuellement de 30 600€ ou 11% du revenu imposable et de 40 000€ ou 15% du revenu imposable pour la défiscalisation du logement social.

Ce plafond devrait donc rester inchangé et ce pendant toute la durée de la mandature, puisque aussi bien la lettre de François Hollande promet une stabilité de la législation afin de donner confiance aux investisseurs, mais également, et contrairement à ce qui existe actuellement, être complètement déconnecté du plafond général.

- 6) *L'arrêt brutal et sans concertation de la défiscalisation du secteur de la production d'énergie photovoltaïque a été très dommageable sur la production énergétique des territoires d'outre-mer alors même qu'ils sont censés être les premiers territoires français à acquérir une autonomie énergétique « décarbonée ».*

Il conviendrait à tout le moins que la défiscalisation puisse être rétablie pour les sites isolés, notamment en Guyane. Dans ces zones, il n'existe en effet pas d'autres possibilités que l'énergie photovoltaïque ou les groupes électrogènes, éligibles eux à la défiscalisation. Le stockage d'énergie photovoltaïque pourrait également être rendu éligible à la défiscalisation.

### 7) *Financement du logement*

La loi et les règlements sur le financement du *logement* social prévoient que chaque programme financé doit comprendre au moins 30% de logements sociaux ou très sociaux, le solde étant constitué de logements intermédiaires. Afin de permettre un véritable parcours résidentiel des locataires et éviter que certains habitent toujours des logements sociaux alors qu'ils n'y sont plus éligibles, il conviendrait d'ouvrir les 70% non purement sociaux à des logements intermédiaires définis par des critères de ressources certes mais légèrement relevés.

- 8) *La LODEOM rappelle également que la LBU doit rester dans les DOM le socle du financement du logement social et parmi les 30 propositions du candidat Hollande, une consiste à relever le montant de la LBU. En conséquence, la défiscalisation du logement social, dont les effets commencent à se faire sentir, doit bien rester un mode d'accompagnement de la LBU afin d'en multiplier les effets, mais non le mode principal de financement sauf dans les COM où la LBU n'existe pas.*

### 9) *Préfinancement des subventions européennes, nationales*

Ces différents paiements sont très longs à mettre en place et obligent les entreprises et notamment les PME à faire des avances de trésorerie qu'elles doivent obtenir du système bancaire qui ne les finance qu'avec d'importants frais financiers

Il conviendrait donc que des avances à taux bonifié puissent être mises en place par le réseau AFD ou directement par le système bancaire (avec un subventionnement étatique en partenariat avec les régions).

## III- coopération régionale et développement local

La coopération régionale suppose un certain nombre de préalables qui permettent son épanouissement dans un contexte d'égalité et d'apport réciproque.

*10) La coopération régionale suppose que les départements d'outre-mer soient libérés de certaines contraintes liées à leur appartenance à l'Union européenne qui ne leur sont pas adaptées.*

Ainsi en est-il de certaines normes (carburants, étiquetage...) qui les oblige à importer certains produits obligatoirement de l'Union européenne, alors qu'il serait plus avantageux d'importer les carburants et certains produits alimentaires des pays régionaux, sans que, pour autant, la santé des populations puisse être mise en danger.

Cette orientation doit aussi tenir compte de l'actuelle procédure de l'aide au fret nationale et régionale exclusivement destinée, comme l'aide européenne, aux importations d'intrants et exportations de produits entre les DOM et l'union européenne, alors que ces aides devraient pouvoir aussi bénéficier aux échanges interrégionaux.

Il convient donc que ces normes soient recensées et qu'elles fassent l'objet de demandes de dérogation à Bruxelles.

*11) La coopération régionale suppose aussi la mise au point de nouvelles normes ou l'adaptation des actuelles normes au caractère tropical de ces départements. Ainsi les matériaux de construction et les constructions elles-mêmes par exemple sont pour la plupart contraintes par des normes thermiques parfaitement inadaptées à ces régions.*

En revanche, les normes nécessaires aux zones cycloniques ou qui visent une meilleure aération ne sont pas systématiquement prises en compte alors qu'elles sont essentielles pour ces zones.

Sur la définition de ces nouvelles normes et la tropicalisation des process et des matériaux, les territoires d'outre-mer ont un rôle essentiel à jouer. Certains ont déjà commencé sur la tropicalisation des bâtiments par exemple.

Une fois mises au point, notamment avec des partenariats universitaires, ces normes et nouvelles techniques feraient l'objet d'échanges avec les pays de la région et les autres pays qui répondent aux mêmes conditions climatiques.

*12) La coopération régionale suppose également que les DOM développent des secteurs d'excellence y compris par la mise en place de filières régionales avec les pays de la zone.*

Ainsi les énergies renouvelables pour lesquelles les DOM peuvent développer ou développent déjà de nombreuses réalisations, qu'il s'agisse du photovoltaïque, mais aussi de la géothermie, des énergies marines et de l'ensemble des activités liées à la mer, qui sont autant de secteurs où doivent être concentrés des crédits de recherche, mais aussi d'investissements et vers lesquels doivent être orientées les formations professionnelles des jeunes.

## **IV-Formation et insertion des jeunes**

Le chômage des jeunes reste un des plus graves défis en outre-mer.

### **Evolution souhaitée**

*1) Extension du concept de continuité territoriale pour permettre la création d'un « Erasmus ultramarin » afin de faciliter la formation des jeunes dans l'environnement régional.*

- 2) *Engagement des acteurs économiques à développer le nombre d'embauches de jeunes de moins de 26 ans, moyennant une exonération exceptionnelle sur 5 ans des charges patronales voire salariales et un accompagnement des organismes collecteurs OPCA/AGEFOS afin d'assurer l'insertion, la qualification et la professionnalisation de ces jeunes.*
- 3) *Renforcer le rôle des services de formation des organismes consulaires avec des plans de formation mis au point avec l'ensemble des organisations socio-professionnelles*
- 4) *Maintien des exonérations de cotisations patronales sur les accords de primes exceptionnelles et sur les heures supplémentaires*

## **V- la vie chère**

Il s'agit d'un thème repris tant dans les propositions du candidat que dans la lettre du Président que dans les premières déclarations du ministre de l'outre-mer. Il faut être vigilant à ne pas stigmatiser systématiquement certains professionnels, alors que les problèmes s'ils sont réels, sont probablement plus complexes qu'il n'apparaît à première vue.

L'importation obligatoire de certains produits renchérit forcément les coûts et les marchés de taille réduite ne sont pas d'une rentabilité telle qu'ils puissent être partagés entre de très nombreux concurrents.

Plusieurs enseignes qui s'étaient implantées n'ont pas pu résister.

Un tel constat n'empêche nullement la réflexion, plusieurs pistes peuvent être explorées :

- Proposer davantage de produits locaux, notamment parmi les produits frais.
- Mutualiser certains moyens, notamment les plateformes logistiques afin de réduire le nombre des intermédiaires
- Mettre en œuvre des engagements du Président sur les coûts de la téléphonie et sur les taux d'intérêt bancaire par un alignement sur la métropole.
- Réexaminer le rôle des importateurs exclusifs
- Aider les observatoires des prix et des revenus d'outre-mer par une formation sur le calcul des marges tel qu'il est pratiqué par l'observatoire des prix et des marges dirigé par le professeur Chalmin de façon à unifier les calculs et permettre des comparaisons significatives.